



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Un prix de revient ?

Pfff,

Pour quoi faire ?

Le prix de revient est le seul
indicateur qui vous permet
de savoir si vous gagnez
ou perdez de l'argent.



Avec le **CONTRAT ARTISANAT** Auvergne-Rhône-Alpes,
on vous *accompagne*, on vous *conseille*, on vous *finance*.

Je m'engage dans un Contrat Artisanat !
Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat la plus proche vous attend :

AIN
04 74 47 49 00
contrat.artisanat@cma-ain.fr

CANTAL
04 71 45 65 00
contrat.artisanat@cma-cantal.fr

LOIRE
04 77 92 38 00
contrat.artisanat@cma-loire.fr

RHÔNE
04 72 43 43 00
contrat.artisanat@cma-lyon.fr

ALLIER
04 70 46 20 20
contrat.artisanat@cma-allier.fr

DRÔME
04 75 48 72 00
contrat.artisanat@cma-drome.fr

HAUTE-LOIRE
04 71 02 34 56
contrat.artisanat@cma-hauteloire.fr

SAVOIE
04 79 69 94 46
contrat.artisanat@cma-savoie.fr

ARDÈCHE
04 75 07 54 00
contrat.artisanat@cma-ardeche.fr

ISÈRE
04 76 70 82 09
contrat.artisanat@cma-isere.fr

PUY-DE-DÔME
04 73 31 52 00
contrat.artisanat@cma-puydedome.fr

HAUTE-SAVOIE
04 50 23 92 22
contrat.artisanat@cma-74.fr





Cette action en 5 étapes, spécialement adaptée à l'entreprise artisanale, permet d'alterner des périodes de formation en groupe et d'accompagnement individuel en entreprise.



**CONTRAT ARTISANAT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**
/ TOUTE UNE RÉGION AU SERVICE DE SES ARTISANS /

AMBITION RÉGION PERFORMANCE GLOBALE

Optimiser la gestion financière de mon entreprise artisanale

L'action « Gestion » vous permet de mieux comprendre la gestion financière afin d'en faire un outil prévisionnel efficace pour gérer votre entreprise, optimiser vos résultats et être en capacité d'investir. Cette action vise aussi à améliorer vos relations, au quotidien, avec vos différents interlocuteurs pour la gestion de votre entreprise (banquier, expert-comptable, notaire, avocat, ...).

Les objectifs

- Maîtriser les fondamentaux de la gestion
- Piloter au quotidien l'entreprise
- Anticiper les risques et saisir les opportunités de financement et de développement
- Optimiser ses relations avec les différents interlocuteurs financiers

Les +

- Intégrer la dimension gestion et finance à un projet d'entreprise
- Se doter d'outils pour structurer et développer l'entreprise
- Faciliter son activité au quotidien
- Augmenter la performance

LES INTERVENANTS

Les intervenants sont des conseillers experts de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou des consultants spécialisés qui ont une très bonne connaissance de l'entreprise artisanale et de son environnement.

LE TARIF

Le Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes est réservé aux entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers. Grâce à la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil de la formation et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, cette action vous est proposée à un tarif extrêmement préférentiel.

Les étapes

Diagnostic de l'entreprise	Formation en groupe	Accompagnement individuel	Suivi à 6 mois	Bilan final
2 jours*	2 jours	2,5 jours		0,5 jour

*dont 0,5 jour en entreprise

DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRISE

Un état des lieux sur la situation de l'entreprise est réalisé. Il permet d'avoir une vue d'ensemble sur son fonctionnement sous tous les aspects : gestion, production, achat, ressources humaines, commercial..., d'identifier les besoins de l'entreprise et d'établir un plan d'actions. Ce diagnostic inclut une analyse de la concurrence, du secteur d'activité et de l'environnement géographique afin de situer l'entreprise dans son contexte.

FORMATION EN GROUPE

La formation couvre les domaines de :

- la gestion d'entreprise : fondamentaux, gestion de l'entreprise artisanale, bonnes et mauvaises pratiques
- la rentabilité : gestion du temps, notion de prévisionnel, seuil de rentabilité et prix de revient
- les indicateurs de gestion : bilan et compte de résultat, trésorerie et analyse financière
- les relations avec le comptable et le banquier, les clients et les fournisseurs, les services de l'état

Cette formation permet un partage d'expérience entre chefs d'entreprises et stimule la réflexion sur les projets.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

L'artisan bénéficie d'un appui et de conseils dans son entreprise pour :

- élaborer un plan d'actions à 6 mois, notamment sur la gestion financière
- mettre en place des outils adaptés paramétrés selon les besoins de l'entreprise
- déterminer les résultats à atteindre

SUIVI À 6 MOIS

Afin de prolonger les effets de la formation et du conseil individuel, un point est réalisé dans l'entreprise six mois après le début de l'accompagnement. Il permet de :

- analyser les résultats du plan d'actions
- définir de nouveaux axes d'amélioration
- répondre aux interrogations du chef d'entreprise

BILAN

Les chefs d'entreprises sont réunis pour faire le point sur les actions réalisées, les suites possibles et faire un bilan.